

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 21 mai 2021	N° 2021-302

Convocation du 12 mai 2021

Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER
Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à 15h30
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28
M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15
MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PESCHINA à partir de 17h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30
M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20
M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir
de 13h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à
partir de 16h05
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à
partir de 16h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 21 mai 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	N° 2021-302

Evolution de la cotisation de Bordeaux Métropole au Conservatoire botanique national sud Atlantique et désignation des représentants de Bordeaux Métropole au Conseil syndical - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Plan d'Action Biodiver'Cité voté au Conseil du 29 janvier 2021, Bordeaux Métropole a réaffirmé sa volonté de s'impliquer dans une démarche de Territoire Engagé pour la Nature afin de protéger et valoriser ses milieux naturels. Dans ce cadre-là, la collectivité va notamment animer un Observatoire de la nature qui permettra de fournir une connaissance fiable des enjeux écologiques et d'en observer les tendances d'évolution sur de longues périodes.

Les expertises techniques du Conservatoire botanique national sud atlantique (CBNSA) font partie intégrante de cette démarche globale. Bordeaux Métropole adhère au statut du CBNSA depuis 2007 (délibération 2007/0380 du 25 mai 2007) et bénéficie ainsi de son accompagnement scientifique et technique au travers du versement d'une cotisation annuelle.

Etant donné l'engagement de plus en plus important de Bordeaux Métropole dans la préservation de ses milieux naturels, il paraît nécessaire de renforcer les missions du CBNSA sur son territoire.

Statuts et champ d'action du Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (CBNSA)

Le CBNSA est un syndicat mixte ouvert créé en 2006 entre collectivités territoriales.

Les membres du syndicat mixte décident de lui confier des missions sur la connaissance, la conservation et la valorisation du patrimoine végétal. Le CBNSA anime également l'Observatoire de la biodiversité végétale (OBV).

L'adhésion de la Bordeaux Métropole au CBNSA en 2007

L'accompagnement réalisé par le CBNSA correspond aux missions suivantes :

- Le renseignement et la mise à disposition de données dans l'Observatoire de la Biodiversité Végétal sur le territoire métropolitain,

- La mise en œuvre des mesures de conservation des espèces protégées (comme l'angélique des Estuaires) pour le maintien de la biodiversité dans l'agglomération,
- L'appui technique sur les projets qui pourraient impacter le patrimoine naturel,
- Le suivi de l'évolution dans le temps et dans l'espace de cette richesse écologique.

Le CBNSA propose chaque année à Bordeaux Métropole un programme d'intervention qui peut être négocié au regard des objectifs prioritaires de la collectivité.

Proposition d'évolution du montant de la contribution statutaire

Le montant de l'adhésion annuelle est à ce jour de 20 045 € (délibération du conseil syndical du 24 février 2021 portant sur la revalorisation de 1 % des contributions statutaires). Compte tenu des évolutions dans la prise en compte de la biodiversité sur le territoire métropolitain et de la création de l'Observatoire de la Nature, il est proposé d'augmenter la cotisation annuelle.

Cela permettra de renforcer les missions du CBNSA sur le territoire et de répondre aux enjeux du plan d'action Biodiver'Cité et notamment :

- Réaliser une mise à jour en continu de la cartographie des habitats et de la localisation de la flore protégée et de la flore exotique et envahissante
- Suivre les services rendus par la biodiversité sur le territoire métropolitain
- Faire des bilans à la demande sur les modalités de gestion des fonciers naturels appartenant à Bordeaux Métropole et proposer des nouvelles recommandations

Ces missions supplémentaires viendraient s'ajouter à l'accompagnement déjà réalisé depuis 2007 et porterait le montant de la cotisation à 35 845 €.

Désignation des représentants de Bordeaux Métropole au sein du Conseil Syndical du CBNSA

En conséquence de l'augmentation de la contribution statutaire et conformément au statut du CBNSA, il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants au sein du Conseil Syndical : **2** titulaires et **2** suppléants.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le décret n°2004-696 du 8 juillet 2004 modifiant le code de l'environnement et relatif aux conservatoires botaniques nationaux,

VU la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, dite « loi Biodiversité »,

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM »,

VU la délibération du conseil de Métropole n°2021-64 du 29 janvier 2021 portant sur la stratégie Biodiver'Cité et son plan d'action 2021 – 2026,

VU l'extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du CBNSA en date du 24 février 2021 et relative au vote des contributions statutaires financières 2021 des collectivités et établissements publics membres du CBNSA,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que l'amélioration de la connaissance des enjeux écologiques du territoire contribue à la préservation des milieux naturels et de la biodiversité.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à la désignation de nouveaux représentants de Bordeaux Métropole au sein du Comité Syndical

DECIDE

Article 1 : de porter la contribution statutaire au CBNSA à 35 845 €.

Article 2 : d'imputer cette dépense sur les crédits ouverts au Budget Principal de l'exercice en cours en section de fonctionnement, chapitre 65, article 6561, fonction 76.

Article 3 : de désigner, à l'issue des opérations électorales, pour représenter Bordeaux Métropole au sein du Comité Syndical :

- 2 titulaires :

- M. Didier Cugy
- Mme Myriam Bret

- 2 suppléants :

- M. Patrick Papadato
- Mme Typhaine Cornacchiari

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MAI 2021 PUBLIÉ LE : 31 MAI 2021	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick PAPADATO
--	--